

**1ères Rencontres de la Participation
Bordeaux – 25 janvier 2017**

**Table ronde d'ouverture
Éléments d'intervention de C. Leyrit**

Il y a une grande insatisfaction des français s'agissant de la participation des citoyens aux décisions publiques.

Une enquête que nous avons réalisée avec TNS Sofrès montre 3 éléments :

- Une forte attente des citoyens pour participer aux décisions publiques (plus de 90% demandent le développement des modes d'expression directe des citoyens).
- Une demande de participation d'autant plus forte que le modèle politique en crise.
- L'attente de garanties d'indépendance pour assurer une bonne participation des citoyens. (l'organisme qui organise le débat public ne doit pas être partie prenante de la décision)

Je parlerai surtout des grands projets d'équipement. Nous en avons organisé plus de 80 depuis 2003, ils ont d'ailleurs conduit parfois à l'abandon de certains projets, souvent à la modification substantielle des projets. Il y a souvent autour de ces projets petits ou grands, un problème de légitimité de la décision. L'Etat de droit, c'est bien, c'est indispensable mais c'est insuffisant pour légitimer les décisions.

C'est la transparence, la rigueur, l'impartialité et la loyauté du débat qui fonde la légitimité de la décision.

Cela implique plusieurs choses, qu'il faut encore développer :

- le débat, qui porte sur l'opportunité, doit se tenir suffisamment tôt, et doit présenter des alternatives,

- les citoyens ont le droit d'avoir une expertise indépendante de celle du maître d'ouvrage ou du porteur de projet,
- les citoyens doivent avoir accès à toutes les informations.

Lorsque les citoyens ont le sentiment qu'ils ne sont jamais entendus pendant des années, on peut assister à des situations très conflictuelles, comme on en connaît. Je n'insisterais pas plus puisque nous avons une table ronde cet après-midi sur les conflits environnementaux.

Depuis quelques années, nous nous efforçons de faire évoluer le débat public : moins de grandes réunions publiques, mais beaucoup plus d'ateliers participatifs, de focus group, de travail en petits groupes ; développement aussi de débats mobiles où nous allons à la rencontre des citoyens : dans les grandes manifestations, sur les marchés, les gares, dans les transports, dans les universités, les lycées. Récemment, dans le cadre du projet EuropaCity, nous sommes allés à la rencontre des jeunes des quartiers populaires de Sarcelles et de Gonesse avec un autobus itinérant. Egalement, une plus grande utilisation d'internet, des réseaux sociaux... Nous développons aussi les conférences de citoyens et plus récemment ce que nous appelons les dialogues 3D, qui s'inspirent du débat citoyen planétaire que nous avons organisé dans 76 pays, en préparation de la COP21 : où l'on a fait travailler et délibérer des groupes de citoyens représentatifs, à différentes échelles de territoire.

A la suite du drame de Sivens et du chantier ouvert par le Président de la République sur la démocratisation du dialogue environnemental, une ordonnance vient d'être publiée, le 3 août dernier. Elle doit permettre d'importants progrès démocratiques. Les principaux éléments que nous avons proposés à la CNDP et qui ont été retenus sont les suivants :

- la création d'un droit d'initiative citoyenne pour les projets (pour demander un débat public), mais aussi pour les projets de réforme de politique publique (60 parlementaires peuvent aussi le demander),

- l'organisation de débats publics pour les plans et programmes (et pas seulement sur les projets),
- la mise en place d'un processus de conciliation, permettant de mettre tout le monde autour de la table avant que les conflits ne dégènèrent,
- le développement des expertises complémentaires et un continuum de concertation tout au long des processus d'élaboration des projets,
- La création et la gestion d'un vivier national de garants. Ce vivier ne servira pas seulement à la CNDP. Il sera également à la disposition de toutes les collectivités et maîtres d'ouvrage. 513 candidats déclarés : nous avons constitué des jurys pour les recevoir et les sélectionner (avec différents acteurs, ici présents). Nous sommes en train de préparer des formations en présentiel ainsi qu'un MOOC pour ces futurs garants,
- Et enfin, la mise en place de délégués régionaux de la CNDP pour développer sur le terrain les bonnes pratiques et la culture du débat public.

Enfin, parmi les nouveautés, je n'oublie pas l'ordonnance d'avril 2016 qui permet d'organiser des consultations locales sur des projets. La CNDP a d'ailleurs été chargée d'élaborer le document d'information des citoyens de Loire-Atlantique sur le projet d'aéroport de NDDL.

C'est donc de profondes évolutions dans le dispositif de concertation que nous allons mettre en œuvre dès ce début d'année, avec engagement et enthousiasme.